

Le Centre national d'Intervention et de Consultation Pour les Victimes

<https://www.kcik.pl/k3/qui-sommes-nous/14578,Quest-ce-le-Centre-national.html>
2021-10-22, 06:15

Qu'est-ce le Centre national

Le Centre national d'Intervention et de Consultation constitue une réponse aux besoins des personnes qui sont ou peuvent être victimes de la traite des êtres humains, aussi bien pour les ressortissants polonais que pour les étrangers. Comme le périmètre géographique du Centre national ne couvre que la Pologne et les clients qui nous sollicitent se trouvent également à l'étranger, la plupart des contacts entre les clients et nos collaborateurs s'effectuent par téléphone.

En 2008, le Groupe pour la réalisation du Programme national de la Lutte et de la Prévention de la Traite des Etres humains (actuellement le Plan national d'Actions contre la Traite des Etres humains) a recommandé la solution consistant à mettre en place le Centre national. En mars 2009, le Ministre des Affaires intérieures et de l'Administration a lancé le concours pour la réalisation d'une mission publique, à savoir : « Mise en place et exploitation du Centre national d'Intervention et de Consultation pour les Victimes de la Traite des Etres humains ».

La statistique

Les consultantes de la ligne d'assistance téléphonique pour les victimes et les victimes potentielles reçoivent environ 7 mille appels par an.

Les activités du Centres national sont réparties entres les tâches suivantes : identification des victimes de la traite humaine, intervention, conseil de prévention, consultation pour les institutions et organisations et un centre hébergeant les victimes.

En pratique, cela signifie que du lundi au vendredi, une équipe des personnes préparées et expérimentées en matière de la lutte contre la traite des êtres humains fournit le conseil, donne des consultations, et organise une aide pour les victimes de la traite des êtres humains. Le reste du temps, un téléphone portable est là pour traiter les affaires urgentes.

L'assistance et les consultations s'adressent aux victimes de la traite des êtres humains, à leurs proches, aux organisations et institutions, aux personnes exposées au danger de traite des êtres humains, aux autorités de poursuite, et à la justice. L'offre en matière de conseil est également adressée aux personnes qui envisagent de partir à l'étranger à des fins non touristiques dans la mesure où elles voudraient diminuer le risque lié à ce genre de décision.

Assistance

Pour commencer l'information sur l'assistance aux victimes de la traite des êtres humains, nous devons avant tout répondre à deux questions :

De quoi les victimes de la traite des êtres humains ont-elles besoins ?

Qu'est-ce que le Centre national d'Intervention et de Consultation peut offrir ?

La condition d'octroi à la victime de la traite des êtres humains d'une assistance professionnelle est tout d'abord l'identification.

Dans de nombreux cas, nous procédons à une identification préalable et nous prenons la personne en charge en admettant que c'est un cas de la traite des êtres humains. D'habitude, c'est le cas lorsque le contact avec la victime est difficile, par exemple en raison de son état psychique ou de barrières physiques (emprisonnement) ou linguistiques. Etant donné que les procédures de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains sont plus rigoureuses que celles qui visent les victimes d'autres délits, il convient de les appliquer également dans les cas où il n'y a que la suspicion d'avoir affaire à un tel cas. Il s'agit notamment d'assurer la sécurité, le sentiment de sécurité et de séparer la victime des acteurs présumés de la traite. Du moment d'identification, même provisoire, elle devrait bénéficier d'une assistance professionnelle et du conseil fourni par la personne perçue comme gentille et effective. Cette personne devrait posséder le savoir-faire spécialisé dans le travail avec les victimes de la traite des êtres humains.

Comme une partie des victimes de la traite des êtres humains ce sont des étrangers, il est extrêmement important de leur permettre de communiquer dans une langue qu'elles comprennent.

Un autre pas après l'identification est d'assurer la sécurité sur le plan subjectif et objectif, c'est-à-dire libérer, en cas d'emprisonnement de la victime, l'isoler de ses agresseurs et la placer dans un lieu sûr. Il s'agit en effet de lui permettre de comprendre la situation dans laquelle elle se trouve, y compris juridique, ainsi que de l'accompagner jusqu'au moment où elle pourra prendre en toute autonomie les décisions relatives aux sujets tellement fondamentaux que la coopération avec les organes de poursuite, des contacts

avec des proches ou le retour au pays d'origine.

Assurer la sécurité signifie également un hébergement dans un endroit convenable.

Un autre pas important est de faire une consultation relative à l'état de santé, aussi bien psychique que physique et, si nécessaire, de procéder à une intervention médicale ad hoc. Sont également nécessaires des consultations juridiques dans le domaine de la procédure pénale, du droit de séjour (pour les étrangers) et du droit de la famille. Les consultations permettent à la victime de comprendre le cadre légal dans lequel elle se trouve, une prise de décision consciente et de faire valoir ses droits.

Le Centre national d'Intervention et de Consultation pour les Victimes de la Traite des Êtres humains a été créé pour apporter une aide complète. Néanmoins, étant donné que son bureau se trouve à Varsovie, le centre fournit également des consultations en faveur d'autres entités soutenant les victimes de la traite des êtres humains. L'assistance est gratuite. Chaque cas est minutieusement étudié, traité individuellement et des mesures à prendre sont planifiées et organisées par la personne qui gère l'assistance - le *case manager*. Les interventions en cas d'urgence sont opérées **24 sur 24**. Le contact est lié uniquement par téléphone ou par correspondance. Pour des raisons de sécurité, l'initiative quant à la réunion sort toujours du collaborateur. Les personnes qui fournissent l'assistance ont au moins plusieurs années d'expérience dans ce domaine.